

Le Programme de protection contre l'usure excessive vous offre une exonération des frais d'usure et d'utilisation excessives, jusqu'à concurrence de 7 500 \$, applicables notamment aux :

- Pneus
- Jantes et enjoliveurs
- Petites bosses et égratignures sur la carrosserie
- Pare-brise endommagé/remplacé †
- Écaillement ou craquellement de la peinture
- Revêtement de siège, déchirures et brûlures dans l'habitacle
- Taches dans l'habitacle
- Pièces manquantes, manuel du propriétaire
- Clé ou télécommande de déverrouillage

### Avantages clés pour le client.

- Garanti par Kia Finance
- Aucune franchise
- Minimise les coûts liés à l'usure excessive au retour de la location<sup>†</sup>
- Aucun formulaire de réclamation à soumettre
- Programme transférable avec la location
- Sans coût initial forfaitaire, peut être ajouté à vos paiements périodiques de location

## Comment cela fonctionne.

Signature du contrat de location

Le client achète un Programme de protection contre l'usure excessive à la signature de son contrat de location de véhicule

Durée de la location

Le véhicule peut subir des dommages et de l'usure excessive

- Fin de la location
  - Une inspection indépendante est effectuée
  - Le client retourne son véhicule chez le concessionnaire Kia
  - Kia Finance exonère les frais d'usure admissibles.
  - Le client recevra le relevé rectifié et définitif au retour de la location.

# Exonération jusqu'à 7 500 \$† des frais admissibles pour les

† Il s'agit uniquement d'une description générale. Les caractéristiques du produit peuvent être modifiées ou supprimées en tout temps. Pour consulter toutes les modalités s'appliquant au Programme de protection contre l'usure excessive, veuillez lire l'Annexe du contrat de location - Renonciation de certains frais. Veuillez noter que le Programme de protection contre l'usure excessive n'est pas une police d'assurance.

‡ Communiquez avec votre concessionnaire pour connaître les options de résiliation.



KIAF-EWU-B2C-DIGI-0422-R1F



#### O Protection.

- Limite de l'exonération des frais : 7 500 \$
- Chaque évènement individuel : 1 000 \$ ou moins
- Toute pièce ou tout équipement manquant dont la valeur est de 150 \$ ou moins
- Frais de kilométrage excédentaire: jusqu'à 1 000 km (si supérieur à 1000 km, tout kilomètre excédentaire sera facturé)
- Clé ou télécommande de déverrouillage dont la valeur est de 400 \$ ou moins
- Pare-brise endommagé ou remplacé
  - Jusqu'à 600 \$ pour les automobiles
  - Jusqu'à 700 \$ pour les véhicules utilitaires sport

#### Admissibilité.

- Location par le biais de Kia Finance (à la signature du contrat de location seulement, avec des durées de location allant jusqu'à 60 mois)<sup>‡</sup>
- Véhicules Kia neufs et démonstrateurs sans titre ayant 24 000 km ou moins au compteur et loués par l'entremise de Kia Finance

#### ⊗ Exclusions<sup>†</sup>.

- Le Programme ne répare pas les véhicules et ne rembourse pas les clients pour les réparations effectuées.
- Dommages résultant d'une panne mécanique ou électrique (à noter que les freins ne sont pas couverts par le Programme).
- Tout véhicule utilisé à des fins commerciales